

# Recueil des actes administratifs à caractères réglementaires

## 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 ( octobre, novembre, décembre)

### Arrêtés

#### Octobre 2014

- 266.** Du 03 au 31 octobre 2014 inclus, la société **COLAS IDFN** est autorisée à occuper le domaine public sur la chaussée rue de la Libération.
- 267.** Du 06 octobre au 28 novembre 2014 inclus la société **DROUET SAS LE MOULIN DU PONT** est autorisée à occuper le domaine public square Sully Prud'homme.
- 268.** Du 06 au 24 octobre 2014 inclus, la société **EURONUNES** est autorisée à occuper le trottoir au droit du n° 15 quai Lallia.
- 269.** Du 13 octobre 2014 au 09 janvier 2015 inclus la société **DROUET SAS LE MOULIN DU PONT** est autorisée à occuper le domaine public sur le parvis du cimetière.
- 270.** Du 20 au 24 octobre 2014 inclus, de 8h00 à 17h00, la circulation des véhicules automobiles sera interdite Avenue Maurice Dauvergne.
- 271.** Du 13 octobre au 12 décembre 2014 inclus, la société **SOBECA** est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir sur l'avenue de la Résistance.
- 272.** Le jeudi 23 octobre 2014 au matin, la société **DEMECO** est autorisée à occuper quatre places de stationnement devant le collège au 145, avenue de Marchais Marais.
- 273.** Du 13 au 17 octobre 2014 inclus, la société **EBS** est autorisée à intervenir sur demi-chaussée rue Murger Papillon.
- 274.** Du 06 octobre au 28 novembre 2014 inclus la société **NORMANDIE RÉSEAUX** est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et trottoir au droit du n° 227, rue de Barbizon.
- 275.** À partir du 13 octobre 2014 et ce, pendant toute la durée des travaux, la société **DROUET** est autorisée à installer un appareil de levage sur le chantier de la construction situé au droit de la piscine municipale n°791 avenue M. Dauvergne.
- 276.** Du 15 octobre au 14 novembre 2014 inclus en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée, sur la voie allant de l'allée de la gare jusqu'à la rue du Pré Rigot.
- 277.** Du 15 octobre au 14 novembre 2014 inclus en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper le trottoir et une voie de circulation de l'avenue M. Dauvergne.
- 278.** Installation de débit de boissons temporaire accordé à **LE MÉE SPORTS ESCRIME** les 15 et 16 novembre 2014-
- 279.** Du 20 octobre au 07 novembre 2014 inclus la société **EUROVIA**, mandatée par le CG. de Seine et Marne, est autorisée à occuper le domaine public avenue J. Monet.
- 280.** Du 15 octobre au 14 novembre 2014 inclus et de 9h00 à 16h30, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper le domaine public sur l'avenue de l'Europe face au parc de Meckenheim.
- 281.** Du 15 octobre au 14 novembre 2014 inclus et de 9h00 à 16h30, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper le domaine public sur l'avenue de l'Europe au niveau du carrefour à feux Europe/Dauvergne.
- 283.** Le projet **DP 077 285 14 0039** est REFUSE.
- 284.** Mainlevée pour l'entreprise **M.G.F.**
- 285.** À partir du 20 octobre 2014 et ce, pendant toute la durée des travaux, la société **DROUET** est autorisée à installer un appareil de levage sur le chantier de la construction situé sur l'îlot Fenez.
- 286.** Mainlevée pour l'entreprise **BC ELEC.**
- 287.** Mainlevée pour l'entreprise **LEROUX GONSSARD.**

- 288. Mainlevée pour l'entreprise GONCALVES.
- 289. Mainlevée pour l'entreprise GONCALVES.
- 290. Mainlevée pour l'entreprise GONCALVES.
- 291. Mainlevée pour l'entreprise TECR CONSTRUCTION.
- 292. Installation de débit de boissons temporaire accordé à **LE MÉE SPORTS ESCRIME** les 6 et 7 décembre 2014-
- 293. Du 29 octobre au 19 décembre 2014 inclus, la société **COPRED** est autorisée à occuper le domaine public sur stationnements et trottoir au niveau du n°115, rue du Parc.
- 294. Du 03 novembre au 19 décembre 2014 inclus, la société **COPRED** est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et trottoir sur la rue J.B. Colbert.
- 295. Du 29 octobre au 19 décembre 2014 inclus, la société **TPSM** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée rue Murger Papillon.
- 296. L'autorisation de mettre en service un appareil de levage Quai Lallia, est accordée à l'entreprise **FONTAINE SA.**
- 297. Le 05 novembre 2014, la société **LAGACHE** est autorisée à faire stationner un camion devant le 191 rue Léon Germain.
- 298. Du 03 novembre au 19 décembre 2014, la société **COPRED** est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et trottoir chemin des Praillons.
- 299. Du 03 novembre au 19 décembre 2014, la société **COPRED** est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et trottoir avenue M. Dauvergne.
- 300. Du 28 au 31 octobre 2014, la société **EUROVIA** est autorisée à occuper le domaine public au droit de la résidence Circé.
- 301. Le projet **DP 077 285 14 0038** est ACCEPTÉ.

#### Novembre 2014

---

- 302. Du 12 au 28 novembre 2014 inclus, **PINSON PAYSAGE** est autorisé à occuper le domaine public sur l'espace vert entre la rue du Bois Guyot et l'avenue J. Monet.
- 303. Du 03 novembre au 19 décembre 2014, la société **COPRED** est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et trottoir au niveau du n°457 quai Lallia.
- 304. Les travaux décrits dans la demande n°**AT 077 285 14 0004** peuvent être entrepris.
- 305. Les travaux décrits dans la demande n°**AT 077 285 14 0006** sont refusés.
- 306. Le permis de construire n° **PC 077 285 14 0003** est REFUSÉ.
- 307. Le permis de construire n° **PC 077 285 14 0007** est ACCEPTÉ.
- 308. Le permis de construire n° **PC 077 285 13 0023** accordé le 27/01/2014 est ANNULÉ.
- 309. Le projet **DP 077 285 14 0040** est ACCEPTÉ.
- 310- Du 05 au 21 novembre 2014 inclus, la **CGCU** est autorisée à occuper le domaine public avenue M. Dauvergne, au droit de la station-service.
- 311. Installation de débit de boissons temporaire accordé à **LE MÉE-SPORTS G.R.S** les 29 et 30 novembre 2014-
- 312- Du 05 au 14 novembre 2014 inclus, la société **NORMANDIE RÉSEAUX** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir au droit du n°95 rue du bois Guyot.
- 313. Du 12 au 131 novembre 2014, la société **EUROVIA** est autorisée à occuper le domaine public à l'intersection de la rue du Pré Rigot et de la rue des Lacs.
- 314. À partir du 20 octobre 2014 et ce, pendant toute la durée des travaux, la société **DROUET** est autorisée à installer un appareil de levage sur le chantier de la construction situé en face de la place du marché.
- 315. Stationnement interdit le 14 novembre 2014 de 17 à 22 h sur la partie du Parking d'Intérêt Régional, face au gymnase Rousselle.
- 316. Installation de débit de boissons temporaire accordé à **LE MÉE SPORTS TIR À L'ARC** les 6 et 7 décembre 2014-
- 317. LE 18 novembre 2014 inclus, la société TP **GOULARD** est autorisée à occuper le domaine public sur chaussée et trottoir, rue du Pré Rigot, face au collège Jean de La Fontaine.
- 318. Du 1<sup>er</sup> au 26 décembre 2014 inclus, la société **TPSM** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et chaussée devant le 191 avenue des Charmettes.
- 319. Du 12 au 23 janvier 2015 inclus, la société **LELARGE** est autorisée à intervenir sur le domaine public, sur la totalité de l'avenue des Régals.
- 320. Le 24 novembre 2014 de 8h00 à 12h00, la société **LAGACHE** est autorisée à faire stationner un camion devant le 356, rue Pipe Souris.

321. Du 8 au 19 décembre 2014 inclus, la société **VEOLIA EAU** est autorisée à intervenir sur demi-chaussée au niveau du n° 144 rue Maryse Bastié.
322. Du 24 novembre au 19 décembre 2014 inclus, la société **EUROVIA** est autorisée à occuper le domaine public rue Jean Monet.
323. Du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2014 inclus, la société **SCOPELEC IDF** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée devant le n° 64 rue du Lavoir.
324. Le vendredi 12 décembre 2014 de 9h00 à 16h00, la société **EUROVIA** est autorisée à occuper le domaine public sur la voie qui passe devant le poste de la police nationale.
325. Du 8 au 10 décembre 2014 inclus, la société **SCOPELEC IDF** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée devant le n°118 rue Jean Méchet.
326. Circulation interdite, et réservée aux travaux de la société **EUROVIA**, rue Jean Monet du 28 novembre au 19 décembre 2014 inclus.
327. Organisation par le Mée Sport Cyclisme du « 20<sup>ème</sup> grand prix de la ville du Mée-sur-Seine », dimanche 11 janvier 2015.
328. Mainlevée pour l'entreprise HERKRUG ÉTANCHÉITÉ.
329. Du 15 au 17 décembre 2014 inclus, la société **VEOLIA EAU** est autorisée à intervenir sur chaussée QUAI Lallia.
330. Du 8 au 19 décembre 2014 inclus, la société **VEOLIA EAU** est autorisée à intervenir sur trottoir et demi-chaussée devant le n° 84 quai des Tilleuls.
331. Circulation alternée du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2014 inclus, en fonction de l'avancement des travaux sur le carrefour Dauvergne-Europe.
332. Du 3 au 12 décembre 2014 inclus, la société **TERCA** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir devant le n° 253 route de Boissise.

#### Décembre 2014

---

334. Le projet **DP 077 285 14 0041** est ACCEPTÉ.
335. Du 4 au 19 décembre 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper le trottoir et une voie de circulation de l'avenue M. Dauvergne dans chaque sens de circulation.
336. Du 4 au 19 décembre 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper les voies piétonnes et les espaces verts au carrefour Dauvergne-Europe.
337. Du 4 au 19 décembre 2014 inclus, la société **LACHAUX PAYSAGE** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée sur la voie allant de la gare jusqu'à la rue du Pré Rigot.
338. Du 12 au 23 janvier 2015 de 8 à 18 h, la société **LELARGE** est autorisée à intervenir sur le domaine public, sur la totalité de l'avenue des Régals.
339. Du 10 au 17 décembre 2014 inclus, accès et stationnement interdit sur le parking situé à l'angle de la rue de la Noue et de l'avenue Jean Monet.
340. Le 15 décembre 2014 de 9 à 16 h, la société **EUROVIA** est autorisée à occuper le domaine public sur la voie reliant l'allée de la Gare à l'avenue de la Résistance
341. Le 16 décembre 2014, stationnement interdit sur le parking « Zone bleue » devant la Poste avenue de la Libération, de la façon suivante :
- De 8 à 12h00 sur les 5 premières places dans le sens de circulation
  - De 13h30 à 17h30 sur les 5 dernières places dans le sens de circulation
342. Le projet **DP 077 285 14 0043** est ACCEPTÉ.
343. Le projet **DP 077 285 14 0044** est ACCEPTÉ.
344. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015 inclus, la société **BOYER** est autorisée à occuper le domaine public face au 188, route de Boissise.
345. Du 12 au 16 janvier 2015 inclus, la société **A2M** est autorisée à occuper le domaine public sur demi-chaussée et trottoir rue du Bois Guyot.
346. Le permis de construire n° **PC 077 285 13 0018/M01** est ACCORDÉ.
347. Circulation alternée avenue Jean Monet du 05 au 16 janvier 2015.
348. Jusqu'au 27 mars 2015 inclus la société **PINSON PAYSAGE** est autorisée à occuper le domaine public sur l'espace vert à l'angle de la rue du Bois Guyot et de l'avenue J. Monet.
350. Le 2 février 2015 de 9h00 à 16h30, en fonction de l'avancement du chantier, la circulation sera interdite sur un tronçon de la route de Boissise.

- 349.** Du 12 au 21 janvier 2015 inclus, la société **TERCA** est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée côté pair de la rue J. Méchet.
- 350.** A partir du 05 janvier 2015, les places de stationnement situées : avenue de Marché-Marais, allée du Bois, contre allée de l'avenue de Marché-Marais sont des dépose minutes de 11h45 à 12h30 et de 16h30 à 18h pendant les périodes scolaires.
- 351.** Il est instauré une « zone 30 » sur : l'avenue de la Résistance et les rues A. Dumas, du Pré Rigot et des Lacs.
- 352.** La circulation sera réglementée par des feux tricolores au carrefour des avenues de l'Europe et J. Monet et de la rue des Lacs et route de Boissise.